

## COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

### PETITCODIAC : L'ÉTAPE DU NON-RETOUR EST FRANCHIE

**Moncton, le 7 août 2007** — Selon les Sentinelles Petitcodiac, l'annonce aujourd'hui voulant que le gouvernement provincial ait l'intention de procéder au démantèlement du pont-chaussé Petitcodiac pour le remplacer par un pont partiel de 280 mètres constitue une importante victoire pour la rivière Petitcodiac.

« Nous avons franchi une étape importante aujourd'hui », a signalé le président de l'organisme, Michel Desjardins. « L'option choisie par le gouvernement provincial pour la restauration de la rivière Petitcodiac est la bonne. Cette option promet de maximiser les bienfaits liés à la restauration de notre rivière, tant écologiques, qu'économiques, culturels et sociaux ».

Selon les Sentinelles, il n'est plus question de revenir en arrière. « Nous avons maintenant atteint un point de non-retour. Le gouvernement provincial nous a signalé son intention de procéder. Il ne lui reste plus qu'à négocier le montage financier et les échéanciers avec le gouvernement fédéral », a souligné Michel Desjardins.

À cet égard, monsieur Desjardins est optimiste que les deux niveaux de gouvernement s'entendront bientôt. « Le ministre fédéral des Pêches et Océans était de passage dans la région il y a quelques semaines et a dit vouloir connaître les intentions du gouvernement provincial avant de se prononcer. L'important c'est qu'il a reconnu la responsabilité de son gouvernement dans le dénouement du dossier », a souligné Michel Desjardins. L'organisme fonde aussi beaucoup d'espoir sur le fait que les premiers ministres Graham et Harper semblent voir plusieurs enjeux du même œil.

Les Sentinelles incitent toutefois les gouvernements à s'entendre rapidement. « Si ce n'est plus qu'une question de temps, alors aussi bien d'agir vite. Chaque jour d'attente est un jour où il y a violation à la Loi sur les pêches et où les sédiments continuent de s'accumuler, contribuant ainsi au désastre

écologique », a-t-il laissé entendre.

L'organisme compte prendre quelques jours pour analyser l'annonce et décider de la suite de son action légale entamée il y a un mois environ. « Nous obtiendrons les conseils de notre équipe d'avocats au cours des prochains jours. Nous évaluerons l'annonce dans le but de déterminer si nous pouvons espérer avoir plus de la Cour fédérale », a indiqué le président.

— 30 —

Information : Michel Desjardins, président du conseil d'administration  
Tél. : 389-8221  
Portable : 381-1580  
[michel.desjardins@petitcodiac.org](mailto:michel.desjardins@petitcodiac.org)

C.P. 300, Moncton, NB E1C 8K9 Tél: (506) 388-5337 / Téléc: (506) 382-0786  
[www.petitcodiac.org](http://www.petitcodiac.org)